

Pascale BOYER

Députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes
Conseillère départementale de Gap-1
Commissaire à la Commission des Affaires Economiques
Permanence parlementaire : 67 rue Carnot, 05000 Gap
Téléphone de la permanence : 04 92 67 10 43
Adresse à l'Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université,
75007 Paris, bureau 7468
mail : pascale.boyer@assemblee-nationale.fr
NS – 2020-09-24

Monsieur Jean-Baptiste Djebbari
Ministre délégué auprès de la ministre
de la Transition écologique, chargé des
Transports
40, rue du Bac
75700 PARIS

Paris, le 24 septembre 2020

Monsieur le Ministre, *Cher Jean Baptiste,*

Le plan de relance, troisième étape dans la réponse apportée par le Gouvernement à la crise actuelle, a été présenté le jeudi 3 septembre dernier. Il s'agit de mesures ambitieuses et inédites dont les buts sont orientés vers le retour de la compétitivité, mais également en faveur de la transition écologique.

L'ampleur de ce plan de relance nous amène donc à nous tourner vers des projets audacieux et structurants pour le futur de notre économie et de nos territoires.

En ce sens, il me paraît de circonstance et de rigueur d'attirer l'attention sur le projet du tunnel de Montgenèvre. Le projet ferroviaire ALAS (Accès Libre en Alpes du Sud) se trouve en effet en parfaite adéquation avec les objectifs formulés dans le plan de relance.

Le bien-fondé de ce projet peut être justifié à plusieurs égards et dans des domaines divers allant de la qualité de vie et de la protection de l'environnement à la redynamisation certaine de l'économie des Alpes du Sud et de la Région PACA dans son ensemble.

L'axe reliant la Catalogne à la Vallée du Pô se place au premier rang en termes de transport de fret avec 21 millions de tonnes y transitant chaque année. Transférer le fret de la route vers le rail c'est donc ouvrir la voie à un désengorgement de grande ampleur du réseau routier allant de l'Espagne à l'Italie. Ce sont ainsi le passage de la frontière de Vintimile, très régulièrement saturé, et les autoroutes du sud de la France qui bénéficieraient d'une fluidification notable du trafic.

La mise en place de cet itinéraire ferroviaire de délestage s'inscrit par ailleurs dans la continuité de la croissance verte, nouvelle clé de voûte de la politique gouvernementale. Désengorger le trafic par le biais du ferroviaire c'est réduire la pollution causée par le rejet de CO2 et particules imbrulées des poids lourds, souvent cause de pneumopathies.

Dans une logique de compétitivité également, ce projet serait un vecteur sans égal de désenclavement des Alpes du Sud. En améliorant la connexion directe avec l'Italie, se créerait un lien effectif avec des zones industriellement actives et des entreprises de la Vallée du Pô. Les Alpes du Sud ne seraient plus un obstacle aux échanges mais se placeraient dès lors comme un carrefour de ces derniers. La dynamisation du trafic ferroviaire serait dans le même temps à l'origine d'une activité touristique densifiée et de créations d'emplois indubitables.

Les raisons de penser que ce projet puisse se montrer conjoncturellement comme structurellement bénéfique sont nombreuses. Intersection judicieuse entre divers piliers du plan de relance, il me semble être la garantie d'un dynamisme économique important pour notre économie globale ainsi que pour l'attractivité de nos territoires.

Dans l'espoir d'avoir attiré votre attention sur ce projet, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Bien à toi
P. Boyer

Pascale BOYER